



Bruxelles, le 12 octobre 2015
(OR. fr)

11506/15

**Dossier interinstitutionnel:
2014/0180 (COD)**

CODEC 1121
FIN 573
INST 296

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (**première lecture**)
- Adoption de l'acte législatif

1. Le 18 juin 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 322 du TFUE.
2. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 7 octobre 2015. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 43/15.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

¹ doc. 11108/14.

² doc. 12343/15.

